

«Papilles en fête !»

2019

un concours organisé par Alzheimer Vaud avec le soutien de
l'Alimentarium de Vevey et la Fondation 1893.

Règlement et directives du concours

Participation

Le concours est ouvert à toutes les institutions médico-sociales.

Le délai d'inscription est fixé au 31.07.2019. L'inscription se fait par e-mail à l'adresse :

secretariat@alzheimer-vaud.ch

en indiquant le nom de l'institution et les prénom et nom des 2 participants.

Un maximum de 8 équipes est accepté par ordre d'arrivée des inscriptions (date/heure).

Buts et objet du concours

Le concours sert à récompenser une équipe de cuisine de deux personnes de la même institution médico-sociale ayant relevé avec brio le thème du concours.

Date Le lundi 11 novembre 2019 de 14h00 à 21h00.

Lieu Alimentarium, Quai Perdonnet 25, 1800 Vevey

Thème 2019 : En version manger main

Petit salé aux lentilles (6 assiettes de 80g)

Tarte Tatin sans gluten (6 assiettes de 60g)

Directives

Les matières premières (lentilles Perline et viande) seront offertes aux participants, le reste est à la charge des participants.

Tous les plats sont réalisés sur le lieu de travail (chez l'employeur). Seules les finitions et les cuissons minutes sont réalisées à l'Alimentarium.

Pour ce faire, sont à disposition par équipe:

1 Plaque de cuisson induction

1 Four de ménagère par équipe (avec vapeur)

1 Four combi steamer professionnel pour tous les candidats

1 Cellule de refroidissement pour tous les candidats

1 Surface de réfrigération GN 1/1 par candidat

Petit matériel à disposition (couteaux, planches, terrines en plastiques et inox, casseroles, poêles anti abrasives)

Attention : le matériel de dressage (contenants) est fourni par les candidats

Petit salé aux lentilles Perline 80g/assiette

Tarte Tatin sans gluten 60g/assiette

Planning de l'événement

Team 1 : 14h30 à 15h15

Team 2 : 14h45 à 15h30

Team 3: 15h00 à 15h45

Team 4: 15h15 à 16h00

Team 5: 15h30 à 16h15

Team 6: 15h45 à 16h30

Team 7: 16h00 à 16h45

Team 8: 16h15 à 17h00

18h00 Apéro. Discours et remise des prix

Critères d'évaluation

Outre le respect du thème, le jury établira le classement en fonction de critères tels que :

Caractères généraux : authenticité, attrait, originalité, visibilité, goût,...

Présentation : originalité, clarté, qualité de la présentation,...

Prix

Trois prix, Or, Argent et Bronze, seront décernés.

Jury

Président : Chef Philippe Lignon,
Responsable de la Food Experience à l'Alimentarium

- ▲ Nuria Gorite, Présidente du Conseil d'Etat vaudois et Conseillère d'Etat
- ▲ Pascal Gay, Président & Directeur sociétés
- ▲ Cathy Kuhni, Directrice Alzheimer-Vaud
- ▲ Frédéric Recrosio, Humoriste, Comédien
- ▲ Jean-François Wahlen, Chef de cuisine
- ▲ Blaise Willa, Rédacteur en chef du magazine « Générations »

Communication des prix

Le président du jury remettra les prix aux gagnants lors de l'apéro, publique mais sur invitation, organisé le jour même à l'Alimentarium.

Chacune des 8 équipes inscrites s'engage, en participant au concours, à préparer pour l'apéro 70 portions des 2 plats du thème du concours, dressées sur plat de service. Elle les apportera le jour du concours.

Les 3 lauréats seront honorés également par un article dans la presse interne de l'association Alzheimer.

Dispositions finales

La participation au concours implique l'adhésion pleine et entière des participants au présent règlement.

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Le recours à la voie de droit est exclu.

Si des personnes sont présentes sur les photos, il est nécessaire de s'assurer de leur accord.

Toutes les images et les enregistrements sonores ou visuels doivent être exempts de droits de tiers.

Chaque participant garantit qu'il détient les droits exclusifs des images, sons ou enregistrements transmis et autorise les organisateurs à publier, imprimer, diffuser et utiliser les documents transmis sur des supports promotionnels (multimédia, impression, publications,...).

Les participants s'engagent à accepter que les organisateurs jouissent d'un droit d'utilisation et de valorisation illimité sur les supports qui lui auront été remis sans défraiement.

06.2019